



# Marché public *New Richmond*

**Saison 2018**



## **Contrat du producteur**

## **RÈGLEMENTS MARCHÉS RÉGULIERS**

Ce contrat est valide pour dix (10) occasions du 7 juillet au 8 septembre 2018.

LE PRODUCTEUR s'engage à être présent ou à être représenté à son kiosque, de 10 h à 16 h, selon l'engagement établi avec LA DIRECTION DU MARCHÉ PUBLIC (voir en annexe la feuille « Réservation »).

1. L'INSTALLATION des kiosques pourra débuter dès 9 h, le matin même de l'ouverture du Marché.
2. Chaque PRODUCTEUR est responsable de son kiosque, de ses produits, ainsi que de trouver son personnel.
3. Chaque PRODUCTEUR qui loue un emplacement pour la saison doit donner une garantie, sous forme d'un chèque au montant de 250 \$, émis à l'ordre de la **Ville de New Richmond**, encaissable lors de la signature du contrat. Le PRODUCTEUR s'engage à respecter l'entente, soit d'être présent à chacun des marchés ou si absence, de trouver un remplaçant et d'en avvertir la responsable **une semaine à l'avance**.
  - a) Chaque PRODUCTEUR qui loue un emplacement à la journée devra payer d'avance les coûts de location à 30 \$ / occasion.
  - b) Si le PRODUCTEUR engagé pour la saison ne peut respecter le délai pour avvertir la responsable en cas d'absence; **il devra payer le kiosque vide**.
4. Chaque PRODUCTEUR saisonnier doit fournir un panier, des produits ou un certificat cadeau d'une valeur minimale de 20 \$, qui sera utilisé pour faire la promotion de ces produits et également pour un tirage lors du dernier marché, le tirage sera fait parmi les gens du public qui ont participé à l'un des dix (10) marchés.
5. LE PRODUCTEUR est autorisé à utiliser le kiosque pour exposer sa marchandise. LA DIRECTION DU MARCHÉ PUBLIC se réserve toutefois le droit d'enlever tout objet qu'il considère contrevenir à la Loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
6. LE PRODUCTEUR a la responsabilité d'identifier et de décorer son kiosque. Il pourra disposer sa marchandise selon son choix.
7. Les biens appartenant au PRODUCTEUR seront placés en montre, étalés ou exposés à ses risques. LA DIRECTION DU MARCHÉ PUBLIC n'assumera aucune responsabilité pour dommages causés à ces biens dû au feu, au vol, à l'inondation, à la foudre, au tremblement de terre, au vandalisme, à une explosion ou à toute autre cause hors du contrôle de la DIRECTION.
8. LE PRODUCTEUR devra assumer les coûts de toute assurance qu'il contractera pour la tenue du MARCHÉ PUBLIC.
9. La possibilité de dégustation de produits sera sous la responsabilité du PRODUCTEUR. Toutefois, le PRODUCTEUR devra informer le comité du marché public de son intention d'effectuer des dégustations, et ce, afin d'établir une procédure qui rencontre les normes du MAPAQ.

10. Les producteurs qui vendent des produits transformés lors du Marché doivent s'assurer de répondre aux normes du MAPAQ (permis).
11. Le démontage du kiosque doit se faire **uniquement** à compter de 16 h et il sera très important de respecter cette consigne.

### **DESCRIPTION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ RÉGULIER**

Marché de produits locaux et régionaux, produits agroalimentaires et produits de producteurs artisans :

- a. Durée de dix (10) semaines, du 7 juillet 2018 au 8 septembre 2018;
- b. Le Marché se tiendra au parc de la Pointe-Taylor situé au 103, boulevard Perron Est;
- c. Les kiosques des producteurs seront installés sous de petits chapiteaux à l'extérieur. Chaque producteur doit transporter sa/ses table(s) et chaise(s);
- d. L'accès aux services d'électricité, d'eau et de toilette sera disponible pour les producteurs;
- e. En plus des frais d'inscription, les producteurs saisonniers doivent fournir un panier ou un certificat cadeau de leurs produits d'une valeur minimale de 20 \$; **(marchés réguliers seulement)**;
- f. La publicité et l'animation seront assumées par le comité du Marché public;
- g. En cas de pluie, le marché aura lieu. Si le marché est annulé à cause d'une situation exceptionnelle mentionnée au point 8 (tempête, etc.) LE PRODUCTEUR sera appelé le samedi dès 8 h. La population sera alors informée par un communiqué diffusé à la radio.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**  
**MARCHÉ PUBLIC DE NEW RICHMOND 2018**

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Produits ou services : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom de la personne ressource : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

(pour vous joindre en cas d'annulation le matin même)

---

---

La superficie de votre emplacement est approximativement de 10 X 10 pieds.

---

---

**Veillez indiquer vos besoins :**

Tables :  Oui  Non      Nombre : \_\_\_\_\_

Chaises :  Oui  Non      Nombre : \_\_\_\_\_

Électricité :  Oui  Non

Autres : \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 2018.

Signature : \_\_\_\_\_

## RÉSERVATION

Nom du producteur : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

---

---

### Marchés réguliers

Les samedis du 7 juillet au 8 septembre 2018 de 10 h à 16 h.

#### Option A

- 1 occasion à 30 \$

#### Option B

- 10 occasions à 250 \$

#### Date :

- 7 juillet 2018  
 14 juillet 2018  
 21 juillet 2018  
 28 juillet 2018  
 4 août 2018  
 11 août 2018  
 18 août 2018  
 25 août 2018  
 1<sup>er</sup> septembre 2018  
 8 septembre 2018

Total : \_\_\_\_\_ \$

*Retournez la feuille de réservation avec votre formulaire d'inscription et joindre le paiement (les chèques sont émis au nom de la Ville de New Richmond) correspondant au coût total des options choisies*

**Ville de New Richmond**  
**99, place Suzanne-Guité**  
**New Richmond (QC), G0C 2B0**  
**Téléphone : 418 392-7000 / Photocopieur : 418 392-5331**  
**lduguay@villeneuve-richmond.com**